



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISEARRONDISSEMENT DE
PONTOISECANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 24 septembre 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 7
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

19 septembre 2022

Date d'affichage :

19 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre, à 09h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari

Absents excusés : Isabelle Branson (pouvoir donné à Pierre Polverari), Cédric Chiepperin, Sébastien Valorz, Pascaline Legrand, Chloé Journe

Nelly Claës a été nommée secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2022-48 : Demande de la société Colas pour réviser le montant du marché de mise en sécurité des voiries communales

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

La commune a reçu un courrier en recommandé le 08/09/2022 de la part de la société Colas dans lequel elle réclame une rémunération complémentaire suite aux problématiques de volatilité des prix subie cette année. Le Maire expose le dossier reçu qui a également été joint à la convocation pour le présent Conseil Municipal.

Selon les éléments complémentaires des surcoûts subis, la société a établi une réclamation chiffrée correspondant à l'actualisation d'un montant de 11 168.74€ HT (clause du marché actuel) et à la révision d'un montant de 21 236.27€ HT (objet de ladite demande).

A ce jour, la commune n'a pas les moyens financiers de répondre favorablement à la demande de révision de la société Colas.

Le Maire propose :

- Que l'actualisation d'un montant de 11 168.74€ HT soit appliquée car elle correspond aux termes du marché,
- Que la révision de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 d'un montant de 21 236.27€ HT ne soit pas appliquée,
- Qu'une clause de révision soit applicable pour la tranche optionnelle n°2 qui se déroulera au 2nd semestre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide :

- De ne pas donner suite à la demande de révision pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 réceptionnées avec réserve ;
- D'accepter une révision pour la tranche optionnelle 2 prévue au marché à réaliser au 2nd semestre 2023.

Voix pour	Eric Breton, Patrice Bonnet, Nelly Claës, Fabien Copin, Joël Le Manach, Pierre Polverari, Isabelle Branson
Voix contre	-
Voix abstention	-

2. Questions diverses :

- Protocole d'accès au médecin traitant pour les patients de plus de 70 ans - CPTS du Vexin Francilien : la mairie ne fera pas de publicité pour un établissement médical. La CCVVS va établir un annuaire médical, c'est ce document que nous diffuserons à tous les administrés. Celui-ci sera disponible en libre accès à la Mairie.
- Communication préalable à la Mairie, des nouvelles activités organisées par le Foyer Rural dans la salle communale. Le Maire a été questionné sur l'occupation du foyer en semaine. Mme Claës a répondu par mail le même jour pour répondre à la question du Maire sur le fait qu'il ne soit pas au courant. Les animations dans la salle communale ne sont pas supprimées car les riverains ne seraient pas d'accord. Une réunion sera à organiser.

Arrivée de M. Chiepperin à 10h15 : il n'a pas participé aux délibérations.

Le Maire demande que si une nouvelle activité est mise en place à la salle communale, la Mairie doit être au courant en amont. M. le Maire demande le calendrier de l'occupation de la salle (activités + planning d'occupation). Il faudra également envoyer une copie du bail de la location passée avec les associations afin qu'elle soit archivée en Mairie.

- Trous dans les enrobés : le laboratoire de la société Colas est passé sur le site et a conclu à un défaut de terre dans la benne du camion. Pour procéder au rebouchage de ces trous, un carottage sera nécessaire afin d'y injecter une résine. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.
- Dossier de Mme Neves. Cette administrée, dit que la société Colas a abîmé son mur de clôture pendant les travaux qui ont eu lieu rue des Sorbiers. La responsabilité de la commune n'est pas engagée dans ce sinistre. Mme Neves souhaite porter plainte contre la société Colas.
- Remerciements particuliers à Cédric pour le nettoyage de la cour de l'école ainsi qu'à Joël pour le désherbage.
- Nouvel agent communal : une proposition a été faite à un agent titulaire de la fonction publique qu'il a accepté. Le Maire a demandé que l'agent commence le 1^{er} novembre. Il faudra qu'il solde ses congés payés avant de prendre le poste à Hodent.
- Point sur la vidéoprotection : il faudra réfléchir à mettre ou non une caméra devant l'école.

- Changement des compteurs GRDF : un courrier a été reçu à la Mairie, à l'école ainsi que chez une administrée.
- Nettoyage du cimetière le mercredi 28/09 à 14h. Un appel aux habitants volontaires a été fait. Le point de rendez-vous est fixé dans la cour de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

La Secrétaire de séance



Le Maire
Eric Breton

